



BETONFRAIS^{SA}

CH. DES HELVÈTES .. 2074 MARIN

T+41 32 756 40 40 .. F+41 32 756 40 49

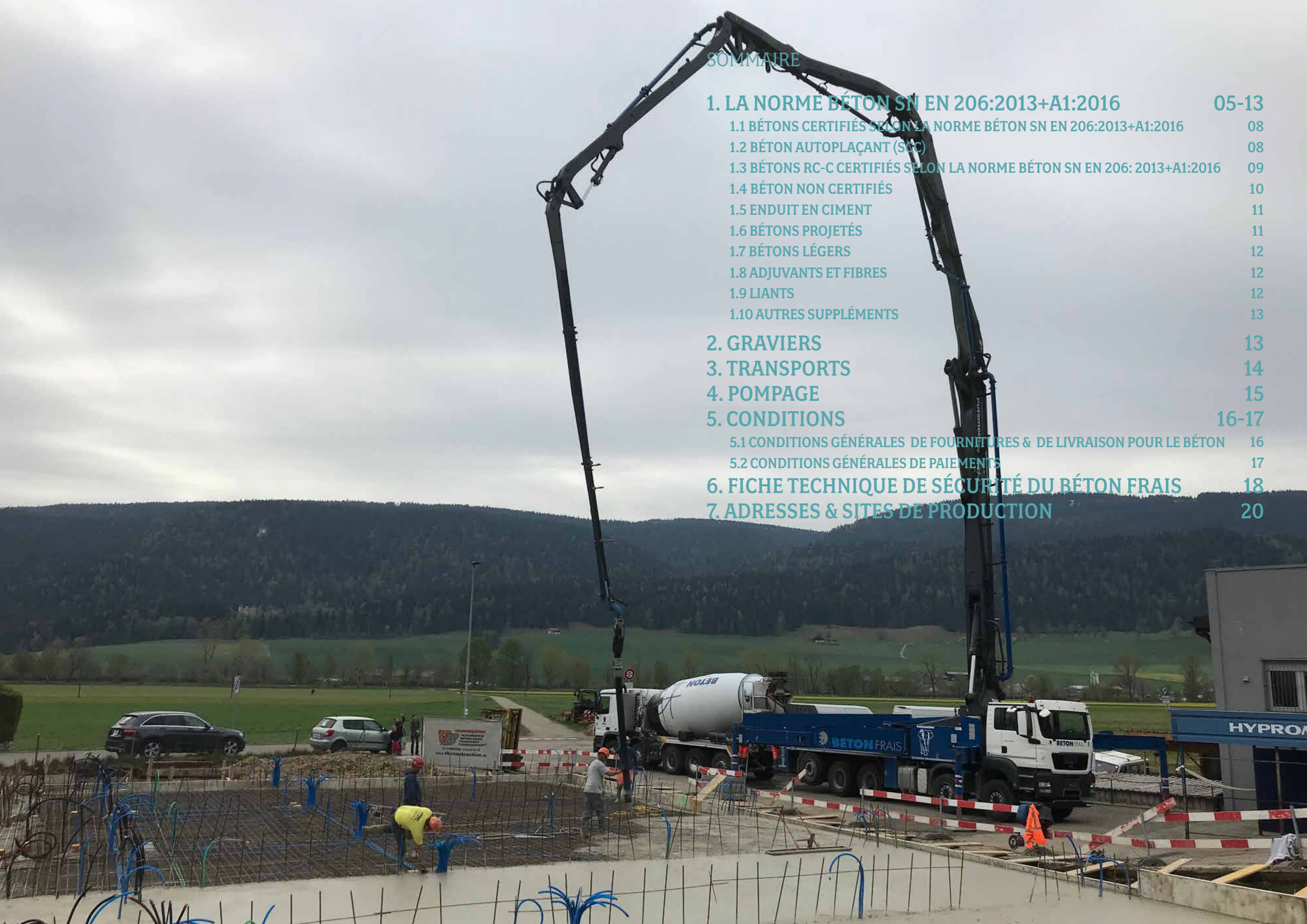
admin@betonfrais.com .. www.betonfrais.com

PRIX COURANT 2023



SOMMAIRE

1. LA NORME BÉTON SN EN 206:2013+A1:2016	05-13
1.1 BÉTONS CERTIFIÉS SELON LA NORME BÉTON SN EN 206:2013+A1:2016	08
1.2 BÉTON AUTOPLAÇANT (SCC)	08
1.3 BÉTONS RC-C CERTIFIÉS SELON LA NORME BÉTON SN EN 206: 2013+A1:2016	09
1.4 BÉTON NON CERTIFIÉS	10
1.5 ENDUIT EN CIMENT	11
1.6 BÉTONS PROJETÉS	11
1.7 BÉTONS LÉGERS	12
1.8 ADJUVANTS ET FIBRES	12
1.9 LIANTS	12
1.10 AUTRES SUPPLÉMENTS	13
2. GRAVIERS	13
3. TRANSPORTS	14
4. POMPAGE	15
5. CONDITIONS	16-17
5.1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOURNITURES & DE LIVRAISON POUR LE BÉTON	16
5.2 CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENTS	17
6. FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ DU BÉTON FRAIS	18
7. ADRESSES & SITES DE PRODUCTION	20





1. LA NORME BÉTON SN EN 206:2013+A1:2016

DOMAINE D'APPLICATION

La norme SN EN 206:2013+A1:2016 s'applique au béton destiné aux structures coulées en place, aux structures préfabriquées, aux éléments de structure préfabriqués pour bâtiments et structures de génie civil.

PRESCRIPTION DU BÉTON SELON LA NORME SN EN 206:2013+A1:2016

Béton à propriétés spécifiées, béton à composition prescrite

Jusqu'à présent, les exigences posées dans une mise en soumission concernaient fréquemment aussi bien les propriétés que la composition du béton. Avec l'introduction de cette norme, le béton ne peut plus être mis en soumission que d'après les propriétés ou d'après la composition (voir chiffre 6.2 et 6.3 de SN EN 206:2013+A1:2016). Il est recommandé de mettre en soumission le béton d'après les propriétés.

BÉTON À PROPRIÉTÉS SPÉCIFIÉES

Béton pour lequel les propriétés requises et les caractéristiques supplémentaires sont spécifiées au producteur qui est responsable de fournir un béton qui satisfait à ces propriétés requises et à ces caractéristiques supplémentaires.

BÉTON À COMPOSITION PRESCRITE

Béton pour lequel la composition du béton et les constituants à utiliser sont spécifiés au producteur qui est responsable de fournir un béton respectant cette composition prescrite.

RESPONSABILITÉS

Spécification du béton	Béton à propriétés spécifiées	Béton à composition prescrite
Spécification des exigences	Prescripteur	Prescripteur
Spécification de la composition	Producteur	Prescripteur
Essais initiaux	Producteur	Prescripteur
Contrôle de production	Producteur	Producteur
Evaluation de la conformité	Producteur	Producteur
Mise en place	Utilisateur	Utilisateur

EXIGENCES POUR BÉTONS À PROPRIÉTÉS SPÉCIFIÉES

Béton selon SN EN 206:2013+A1:2016

Exemples	Classe	Exigences de base	Grain maximum	Par ex. Dmax = 32
Par ex. XC4, XF1	Classe d'exposition		Classe de consistance	Par ex. C3
Par ex. C25/30	Classe de résistance		Classe de masse vol.	Par ex. Kg/m ³
Par ex. Cl 0.20	Classe de chlorures			

CLASSES DE RÉSISTANCE À LA COMPRESSION

Bétons de masse vol. normale, bétons lourds

Classe de résistance à la compression	Résistance caractéristique mini. sur cylindres f _{ck,cylN/mm²}	Résistance caractéristique mini. sur cubes f _{ck,cylN/mm²}
C8/10	8	10
C12/15	12	15
C16/20	16	20
C20/25	20	25
C25/30	25	30
C30/37	30	37
C35/45	35	45
C40/50	40	50
C45/55	45	55
C50/60	50	60
C55/67	55	67
C60/75	60	75
C70/85	70	85
C80/95	80	95
C90/105	90	105
C100/115	100	115

Bétons légers

Classe de résistance à la compression	Résistance caractéristique mini. sur cylindres f _{ck,cylN/mm²}	Résistance caractéristique mini. sur cubes f _{ck,cylN/mm²}
LC8/9	8	9
LC12/13	12	13
LC16/18	16	18
LC20/22	20	22
LC25/28	25	28
LC30/33	30	33
LC35/38	35	38
LC40/44	40	44
LC45/50	45	50
LC50/55	50	55
LC55/60	55	60
LC60/66	60	66
LC70/77	70	77
LC80/88	80	88

Il est recommandé de déterminer la résistance à la compression caractéristique sur des cubes de 150 mm de longueur de côté, testés à 28 jours.

1. LA NORME BÉTON SN EN 206:2013+A1:2016

MASSE VOLUMIQUE

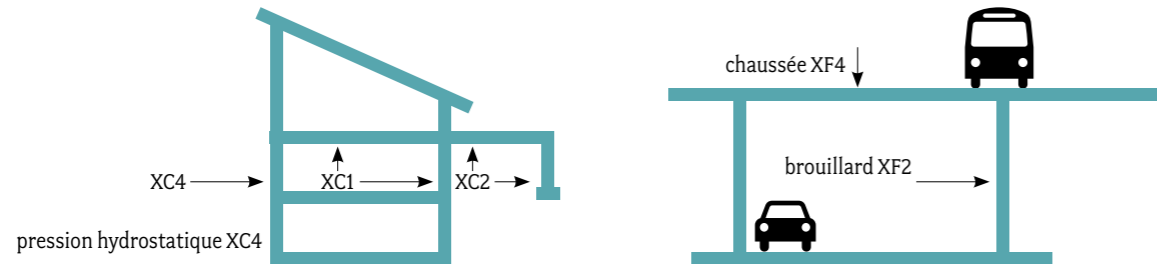
Le béton est défini de la manière suivante, en fonction de sa masse volumique après séchage à l'étuve :

Béton léger	Béton normal	Béton lourd
≤ 2000 kg/m ³	≥ 2000 und ≤ 2600 kg/m ³	≥ 2600 kg/m ³

CLASSIFICATION DE LA MASSE VOLUMIQUE DU BÉTON LÉGER

Classe de masse volumique	D1,0	D1,2	D1,4	D1,6	D1,8	D2,0
Plage de masse volumique kg/m ³	≥800 et ≤1000	>1000 et ≤1200	>1200 et ≤1400	>1400 et ≤1600	>1600 et ≤1800	>1800 et ≤2000

EXEMPLES D'APPLICATION



Le concept des classes d'exposition est fondé sur les diverses agressions dues à l'environnement et les dégradations possibles du béton et du béton armé. Si des effets ne peuvent pas être décrits selon les classes d'exposition de la norme SN EN 206:2013+A1:2016, ils doivent être mentionnés séparément (par exemple usure mécanique due à des véhicules). Des classes d'exposition différentes peuvent très bien s'appliquer à différentes parties d'un même ouvrage. La composition du béton doit refléter les exigences engendrées par les classes d'exposition. Les prescriptions suivantes sont données par l'annexe nationale de la norme SN EN 206:2013+A1:2016 :

EXIGENCES RELATIVES AU BÉTON

Les exigences relatives aux propriétés et à la composition du béton figurent dans les tableaux suivants: exigences relatives aux propriétés et à la composition du béton' (NA.3) et teneurs en air minimales dans le béton frais' (NA.4) la norme SN EN 206:2013+A1:2016.

CLASSES D'EXPOSITION

Désign. de la classe	Description de l'environnement	Exemples informatifs illustrant le choix des classes d'exposition
Aucun risque de corrosion ni d'attaque		
X0	Béton non armé	Béton faiblement armé à l'intérieur de bâtiments
Corrosion induite par la carbonatation		
XC1	Sec ou humide en permanence	Béton à l'intérieur de bâtiments où le taux d'humidité est faible ; béton submergé en permanence dans de l'eau
XC2	Humide, rarement sec	Surface de béton soumise au contact à long terme de l'eau ; fondations
XC3	Humidité modérée	Béton à l'intérieur de bâtiments où le taux d'humidité est moyen ou élevé ; béton extérieur abrité de la pluie
XC4	Alternance d'humidité et séchage	Surface en contact avec l'eau, mais n'entrant pas dans la classe XC2
Corrosion induite par les chlorures (autres que marins)		
XD1	Humidité modérée	Surface de béton exposée à des chlorures transportées par voie aérienne
XD2	Humide, rarement sec	Piscines ; béton exposé à des eaux industrielles contenant des chlorures
XD3	Alternance d'humidité et séchage	Eléments de ponts exposés à des projections contenant des chlorures ; chaussées ; dalles de parking
Attaque gel/dégel avec ou sans agent de déverglaçage		
XF1	Saturation modérée en eau sans agent de déverglaçage	Surface verticale de béton exposé à la pluie et au gel
XF2	Saturation modérée en eau avec agent de déverglaçage	Surface verticale de béton exposé au gel et à l'air véhiculant des agents de déverglaçage
XF3	Forte saturation en eau sans agent de déverglaçage	Surface horizontale de béton exposé à la pluie et au gel
XF4	Forte saturation en eau avec agent de déverglaçage	Routes et tabliers de ponts exposés aux agents de déverglaçage et surface de béton verticale exposé aux projections d'agents de déverglaçage et au gel
Attaque chimique		
XA1	Environnement à faible agressivité chimique	Voir tableau NA.10, sortes de béton admises pour différents types d'agression chimique. Pour de plus amples informations veuillez prendre contact avec l'un de nos spécialistes
XA2	Environnement d'agressivité chimique modérée	
XA3	Environnement à forte agressivité chimique	

1. LA NORME BÉTON SN EN 206:2013+A1:2016

EXTRAIT DU TABLEAU NA.6 EXIGENCES DE BASE ET SUPPLÉMENTAIRES AUX SORTES DE BÉTON FRÉQUEMMENT UTILISÉES (BÉTONS PLASTIQUES, MISE EN PLACE À LA GRUE OU À LA POMPE) POUR LE BÂTIMENT (A À C) ET LE GÉNIE CIVIL (D À G) AVEC UN GRAIN MAXIMAL DU GRANULAT DE 32 MM

Sorte	Sorte 0 («zéro»)	Sorte A ¹⁾	Sorte B	Sorte C	Sorte D (T1) ^{2,3)}	Sorte E (T2) ³⁾	Sorte F (T3) ⁴⁾	Sorte G (T4) ⁴⁾
Conformité avec cette norme	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206	Béton selon SN EN 206
Classe de la résistance à la compression	C12/15	C20/25	C25/30	C30/37	C25/30	C25/30	C30/37	C30/37
Classe(s) d'exposition (combinaison des classes indiquées)	X0(CH)	XC2(CH)	XC3(CH)	XC4(CH) XF1(CH)	XC4(CH) XD1(CH) XF2(CH)	XC4(CH) XD1(CH) XF4(CH)	XC4(CH) XD3(CH) XF2(CH)	XC4(CH) XD1(CH) XF4(CH)
Dimension maximale nominale du granulats	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32	D _{max} 32
Classe de teneur en chlorure ⁵⁾	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10	Cl 0,10
Classe de consistance ⁶⁾	C3	C3	C3	C3	C3	C3	C3	C3

Exigences supplémentaires pour les classes d'exposition XF2(CH) à XF4(CH)

Résistance au gel/dégel en présence de sels de déverglaçage	néant	néant	néant	néant	moyenne	élevée	moyenne	élevée
---	-------	-------	-------	-------	---------	--------	---------	--------

Exigences supplémentaires (à spécifier selon l'objet)

Résistance à la RAG	selon chiffre NA.5.3.4.6							
Résistance au sulfate	néant	néant	néant	chiffre NA.5.3.4.9				

¹⁾ La sorte de béton A couvre aussi les exigences de la classe d'exposition XC1(CH).

²⁾ La sorte de béton D couvre aussi les exigences de la classe d'exposition XF3(CH).

³⁾ Les sortes D et E couvrent la classe d'exposition XD2a(CH). Définition voir chiffre NA.4.1.

⁴⁾ Les sortes F et G couvrent la classe d'exposition XD2b(CH). Définition voir chiffre NA.4.1.

⁵⁾ La classe de teneur en chlorures indiquée convient au béton armé et au béton précontraint.

⁶⁾ La classe de consistance indiquée est informative. Sa pertinence relative aux conditions cadres du projet et aux besoins de l'utilisateur (par ex. méthode de mise en place du béton) doit être vérifiée par l'utilisateur du béton au moment de la phase de soumission. Le cas échéant, celui-ci doit l'adapter dans son offre (cf. chiffre NA.5.3.4.1).

Note : Selon chiffre 5.4.1 (5) de EN 206, la conformité de la consistance doit être établie au moment de la livraison à l'utilisateur

CLASSES DE CONSISTANCE

La consistance du béton doit être déterminée par des essais servant à mesurer l'affaissement, l'indice de serrage ou l'étalement. Pour d'autres bétons, par exemple pour le béton autoplaçant, il faut convenir de la méthode d'essai. Il n'existe pas de corrélation établie entre les différentes méthodes de mesure. Lorsque la consistance doit être déterminée, elle doit se faire lors de l'utilisation du béton ou au moment de la livraison dans le cas du béton prêt à l'emploi.

Etalement		Serrage		Affaissement	
Classe	Diam. d'étalement mm	Classe	Indice de serrage	Classe	Affaissement mm
F1	340	CO*	1.46	S1	10 - 40
F2	350 - 410	C1	1.45 - 1.26	S2	50 - 90
F3	420 - 480	C2	1.25 - 1.11	S3	100 - 150
F4	490 - 550	C3	1.10 - 1.04	S4	160 - 210
F5	560 - 620			S5	≥220
F6	≥630				
Tab. 6 de SN EN 206:2013+A1:2016		Tab. 5 de SN EN 206:2013+A1:2016		Tab. 3 de SN EN 206:2013+A1:2016	

* non recommandé

CLASSE DE CHLORURES

La teneur en chlorures d'un béton, exprimée en pourcentage en masse d'ions chlorures rapportée à la masse de ciment, ne doit pas dépasser la valeur mentionnée dans le tableau NA.1 pour la classe sélectionnée.

TENEURS MAXIMALES EN IONS CHLORURES DU BÉTON

Utilisation du béton	Classe de chlorures	Teneur maximale en chlorures rapportée à la masse de ciment *
Ne contenant ni armature en acier ni pièce métallique noyée à l'exception des pièces de levage résistant à la corrosion	Cl 1,0	1,0 %
Contenant des armatures en acier ou des pièces métalliques noyées	Cl 0,20	0,20 %
Contenant des armatures de précontrainte en acier Tab. NA.1 de SN EN 206:2013+A1:2016	Cl 0,10	0,10 %

* Lorsque des additions de type II sont utilisées et sont prises en compte pour le dosage de ciment, la teneur en chlorures est exprimée comme le pourcentage en masse des ions chlorures rapportée à la masse de ciment plus la masse totale des additions qui sont prises en compte.

1.1 BÉTONS CERTIFIÉS SELON LA NORME BÉTON SN EN 206:2013+A1:2016

BÉTON À PROPRIÉTÉS SPÉCIFIÉES

Béton pour lequel les propriétés requises et les caractéristiques supplémentaires sont spécifiées au producteur qui est responsable de fournir un béton qui satisfait à ces propriétés requises et à ces caractéristiques supplémentaires.

BÉTON GRUE, BÉTON POMPE

Pour les bétons pompés, en cas de mise en place au moyen d'une pompe à béton, il est nécessaire d'utiliser un amorçage au moyen d'un demi mètre cube de bouillasse /ciment 400 kg/m³ et sable 0-4 mm). De plus, ceux-ci ne se transportent qu'au moyen de camion malaxeur.

Article	Classe de résistance à la compression	Classe d'exposition	Mise en place	Diamètre max. du gravier mm	Consistance étalement	Teneur min. en ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
---------	---------------------------------------	---------------------	---------------	-----------------------------	-----------------------	---	---

Sorte A : Rapport E/C maximum 0.65 : Classe de chlorures Cl. 0.10

A 261-0	C 20/25	XC1, XC2	pompe	16	F4	310	200.-
A 230-0	C 20/25	XC1, XC2	grue	32	F4	280	190.-
A 231-0	C 20/25	XC1, XC2	pompe	32	F4	280	195.-

Sorte B : Rapport E/C maximum 0.60 : Classe de chlorures Cl. 0.10

B 261-0	C 25/30	XC3	pompe	16	F4	310	205.-
B 230-0	C 25/30	XC3	grue	32	F4	280	195.-
B 231-0	C 25/30	XC3	pompe	32	F4	280	200.-

Sorte C : Rapport E/C maximum 0.50 : Classe de chlorures Cl. 0.10

C 361-0	C 30/37	XC4, XF1	pompe	16	F4	330	212.-
C 330-0	C 30/37	XC4, XF1	grue	32	F4	300	200.-
C 331-0	C 30/37	XC4, XF1	pompe	32	F4	300	206.-

Sorte F : Rapport E/C maximum 0.45 : Classe de chlorures Cl. 0.10, teneur minimale de 3% en air occlus.

F 361-0	C 30/37	XC4, XD3, XF2	pompe	16	F4	350	250.-
F 331-0	C 30/37	XC4, XD3, XF2	pompe	32	F4	320	240.-

Sorte G : Rapport E/C maximum 0.45 : Classe de chlorures Cl. 0.10, teneur minimale de 3% en air occlus.

G 361-0	C 30/37	XC4, XD3, XF4	pompe	16	F4	350	255.-
G 331-0	C 30/37	XC4, XD3, XF4	pompe	32	F4	320	245.-

Les bétons ci-dessous répondent à l'exigence AAR (RAG)

Sorte F : Rapport E/C maximum 0.45 : Classe de chlorures Cl. 0.10, teneur minimale de 3% en air occlus.

F 361-8	C 30/37	XC4, XD3, XF2, XA3	pompe	16	F4	350	267.50
F 331-8	C 30/37	XC4, XD3, XF2, XA3	pompe	32	F4	320	256.50

Sorte G : Rapport E/C maximum 0.45 : Classe de chlorures Cl. 0.10, teneur minimale de 3% en air occlus.

G 361-8	C 30/37	XC4, XD3, XF2, XA3	pompe	16	F4	350	272.50
G 331-8	C 30/37	XC4, XD3, XF2, XA3	pompe	32	F4	320	261.50

1.2 BÉTON AUTOPLAÇANT (SCC)

Les bétons SCC permettent une mise en œuvre sans pervibration. Ils permettent également de bétonner des éléments de construction aux dimensions restreintes ou difficilement accessibles. Leurs mise en place demande d'apporter une attention toute particulière aux coffrages. Ces bétons ne se transportent qu'au moyen de camions malaxeurs.

Article	Classe de résistance à la compression	Classe d'exposition	Mise en place	Diamètre max. du gravier mm	Consistance étalement	Teneur min. en ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
B 465-0	C 35/45	XC3	pompe	16	SF2	330	240.-
B 435-0	C 35/45	XC3	pompe	32	SF2	330	235.-

L'évolution de la résistance des bétons ci-dessus, est de type moyenne entre 2 et 28 jours à une température de 20°C (réf. Tableau 12 de la norme SN EN 206:2013+A1:2016).



ECO INSIDE Label de qualité pour des produits et services durables dans le secteur du béton.

Les prix sont majorés de CHF 15.-/m³ à Fleurier

supplément taxe environnementale CO₂ CHF 3.-/m³

1.3 BÉTONS RC-C CERTIFIÉS SELON LA NORME BÉTON SN EN 206: 2013+A1:2016

Nous avons ainsi élargi notre offre en créant une gamme de béton classés contenant non seulement du ciment à faible impact CO₂, mais également en y incorporant des granulats de béton recyclé issus de la démolition à hauteur de 30% minimum pour les bétons classés.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Lors de l'exécution de chantiers avec des bétons RC-C il vous faudra tenir compte d'un module élastique plus faible, se situant aux alentours de 25'000N/mm². De plus du fait de la plus grande absorption d'eau des granulats recyclés le retrait* ainsi que le fluage** seront plus importants. Il est préférable, avant l'utilisation de béton de type RC-C de se référer à la Direction des Travaux en charge du chantier.

Article	Classe de résistance à la compression	Classe d'exposition	Mise en place	Diamètre max. du gravier mm	Consistance étalement	Teneur min. en ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
---------	---------------------------------------	---------------------	---------------	-----------------------------	-----------------------	---	---

Sorte A : Rapport E/C maximum 0.65 : Classe de chlorures Cl. 0.10

A 261 RC-C	C 20/25	XC1, XC2	grue / pompe	16	F4	310	200.-
A 231 RC-C	C 20/25	XC1, XC2	grue / pompe	32	F4	280	192.50

Sorte B : Rapport E/C maximum 0.60 : Classe de chlorures Cl. 0.10

B 261 RC-C	C 25/30	XC3	grue / pompe	16	F4	310	206.-
B 231 RC-C	C 25/30	XC3	grue / pompe	32	F4	280	197.50

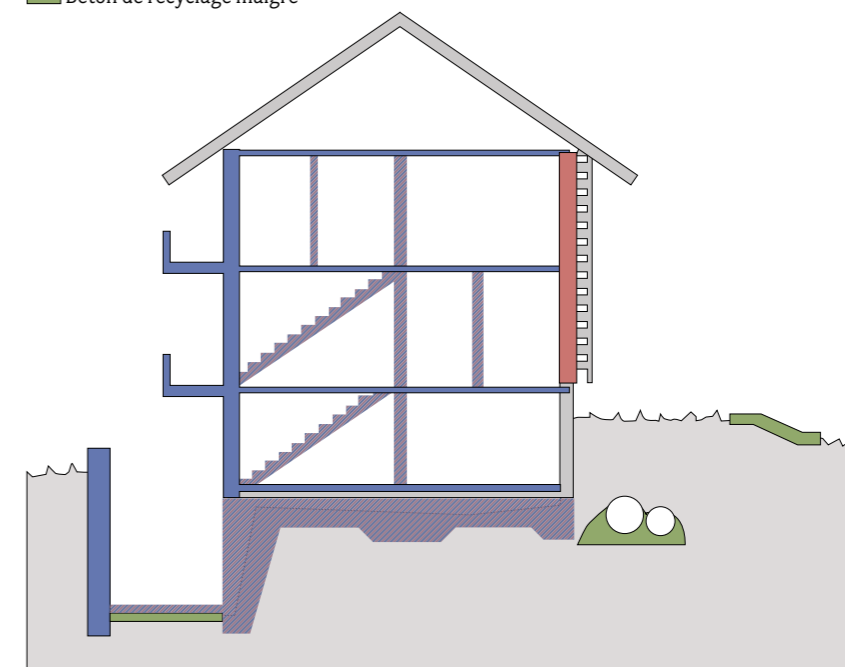
Sorte C : Rapport E/C maximum 0.50 : Classe de chlorures Cl. 0.10

C 361 RC-C	C 30/37	XC4, XF1	grue / pompe	16	F4	330	212.-
C 331 RC-C	C 30/37	XC4, XF1	grue / pompe	32	F4	300	203.-

* C'est un phénomène de raccourcissement du béton au cours d'une part de l'hydratation, et d'autre part, de la dessiccation de la structure.

** Le fluage du béton, est une déformation différée supplémentaire à la déformation élastique provoquée par l'application d'une charge à une pièce de béton.

- RC-C Béton de recyclage à granulats de béton
- RC-M Béton de recyclage à granulats de gravats mixtes
- Béton de recyclage à granulats de béton ou de gravats mixtes possibles
- Béton de recyclage maigre



ECO INSIDE Label de qualité pour des produits et services durables dans le secteur du béton.

Les prix sont majorés de CHF 15.-/m³ à Fleurier

supplément taxe environnementale CO₂ CHF 3.-/m³

1.4 BÉTON NON CERTIFIÉS

Concernant les bétons non certifiés, la centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la norme SN EN 206:2013+A1:2016.

BÉTON MAIGRE

Gravier 0-16 mm / Gravier 0-32 mm			Gravier 0-16 mm recyclé		
Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³	Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
100016 / 100032	100	135.-	100016 RC-C	100	130.-
150016 / 150032	150	147.-	150016 RC-C	150	141.-
200016 / 200032	200	158.-	200016 RC-C	200	152.-
250016 / 250032	250	169.-	250016 RC-C	250	163.-

BÉTON NON NORMÉ GRUE

Gravier 0-16 mm / Gravier 0-32 mm			Gravier 0-16 mm / 0-32 mm recyclé		
Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³	Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
275016 / 275032	275	173.50	275016 RC-C / 275032 RC-C	275	168.-
300016 / 300032	300	180.-	300016 RC-C / 300032 RC-C	300	173.50
325016 / 325032	325	185.-	325016 RC-C / 325032 RC-C	325	179.-
350016 / 350032	350	190.-	350016 RC-C / 350032 RC-C	350	184.50

BÉTON NON NORMÉ POMPÉ

Gravier 0-16 mm / Gravier 0-32 mm			Gravier 0-16 mm / 0-32 mm recyclé		
Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³	Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
325016P / 325032P	325	184.50	325016P RC-C / 325032P RC-C	325	179.-
350016P / 350032P	350	190.-	350016P RC-C / 350032P RC-C	350	184.50
375016P / 375032P	375	195.50	375016P RC-C / 375032P RC-C	375	190.-

BÉTON FILTRANT

Gravier 4-8 mm			Gravier 8-16 mm			Gravier 16-32 mm		
Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³	Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³	Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
15048	150	146.50	150816	150	146.50	1501632	150	146.50
17548	175	152.-	175816	175	152.-	1751632	175	152.-
20048	200	157.50	200816	200	157.50	2001632	200	157.50
22548	225	163.-	225816	225	163.-	2251632	225	163.-



ECO INSIDE Label de qualité pour des produits et services durables dans le secteur du béton.

Les prix sont majorés de CHF 15.-/m³ à Fleurier

supplément
taxe
environnementale
CO₂
CHF 3.-/m³

1.5 ENDUIT EN CIMENT

Les mélanges dosés en CEM à plus de 350 kg/m³ sont destinés aux sols industriels ou autre sol résistant à de fortes contraintes, telles que; charges roulantes, chocs, efforts de poinçonnement et abrasions diverses. Ils ne sont pas pompables.

Gravier 0-4 mm			Gravier 0-8 mm		
Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³	Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
E25004	250	179.-	E25008	250	173.50
E30004	300	190.-	E30008	300	185.-
E35004	350	201.-	E35008	350	196.50
E40004	400	212.-	E40008	400	208.-
E45004	450	223.-	E45008	450	219.50

1.6 BÉTONS PROJÉTÉS

Béton de haute qualité pour la projection en travaux souterrains, galeries, tunnels, etc... Egalement utilisé pour la stabilisation de terres rocheuses. Une adjonction de fibres métalliques ou synthétiques est recommandée. Le mélange par voie sèche correspond à un volume de 1000 litre.

Voie sèche gravier 0-4 mm			Voie humide gravier 0-4 mm		
Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³	Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
GS35004	280	168.-	GH35004	350	190.-
GS40004	320	179.-	GH40004	400	208.-
GS45004	360	190.-	GH45004	450	226.-

Voie sèche gravier 0-8 mm			Voie humide gravier 0-8 mm		
Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³	Article	Dosage ciment kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
GS35008	280	168.-	GH35008	350	190.-
GS40008	320	179.-	GH40008	400	208.-
GS45008	360	190.-	GH45008	450	226.-

CLASSES DE BÉTON PROJÉTÉ CBP (TABLEAU INDICATIF)

Classe de béton projeté	Classe de résistance à la compression	Classe d'exposition	Classe de teneur en chlorures, max.	Evolution de la résistance résistance initiale ⁴	Domaines d'applications recommandés
SC CBP1	C 16/20	X0	CL 1.0	Aucune exigence	Comblement de fissures et de vides
SC CBP2	C 25/30	X0	CL 1.0 ³	Selon classe J2	Soutènement immédiat
SC CBP3	C 25/30	XA1, XD1	CL 1.0 ³		Couches de soutènement supplémentaires ou couche initiale en l'absence d'exigences particulières de soutènement immédiat
SC CBP4	C 30/37	XA1, XD1	CL 0.2	Selon classe J1	Soutènement dans le cas de revêtement simple coque, armé
SC CBP5	C 30/37	XA2, XD1	CL 0.2		
SC CBP6	C 30/37	XA1, XD1, XC3, XF3	CL 0.2	Aucune exigence	Soutènement dans le cas de revêtement simple coque, armé ou non
SC CBP7	C 35/45	XA1, XD1, XC3, XF3	CL 0.2		

¹Vérification de la classe de résistance conformément à la norme SN EN 12504-1 (carottes Ø 50 mm, hauteur 50 mm). L'appréciation se fait conformément à la EN 13791.

²En cas de présence simultanée de plusieurs classes d'exposition, toutes les exigences correspondantes doivent étre satisfaites.

³En cas de béton projeté armé avec un revêtement simple coque: CL = max. 0.2.

⁴Méthode de contrôle, selon tableau 8. Courbes de résistance précoces, voir annexe A de la présente norme.



ECO INSIDE Label de qualité pour des produits et services durables dans le secteur du béton.

Les prix sont majorés de CHF 15.-/m³ à Fleurier


supplément
taxe
environnementale
CO₂
CHF 3.-/m³

1.7 BÉTONS LÉGERS

Concernant les bétons légers et les bétons spéciaux, la centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la norme SN EN 206:2013+A1:2016.

D'ARGILE EXPANSÉE « LIAPOR »

Béton à base d'argile expansée de type F3. Il est possible d'obtenir des bétons Liapor à hautes résistances en utilisant de l'argile expansée de type F6. Le prix sera donné sur demande. Pour des commandes supérieures à 20 m³, il est recommandé de réserver 5 jours à l'avance.

Article	Type	Structure	Domaine d'application	 Dosage en ciment kg/m ³	Coefficient isolation thermique w/m K	Densité à 28 jours kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
LIAPOR00	LBE	Non compacte	Pour recharge de nivellement	200	0.18	660	305.-
LIAPOR15	LBE 15	Non compacte	Pour recharge de nivellement	250	0.28	980	315.-
LIAPOR30	LC 8/9	Quasi compacte	Pour sol à l'intérieur de construction industrielle	300	0.45	1310	310.-
LIAPOR45	LC 20/22	Compacte	Comme béton de construction et apparent	350	0.70	1590	295.-

1.8 ADJUVANTS ET FIBRES

ADJUVANTS

Produits	Abréviations	Dosage prescrit %	Prix CHF/kg
Hydrofuge, fluidifiant	BV - DM - HBV	0.5 - 1.5	6.-
Retarder de prise	VZ	0.1 - 3.0	6.-
Antigel	FS	1.0 - 2.0	6.-

FIBRES

Produits	Applications	Dosage	Prix CHF
Métalliques	Augmente la résistance à l'usure. Répartit et freine l'ouverture des microfissures. Remplace le treillis dans les dallages et radiers. Dosage prescrit de 20 à 35 kg/m ³	kg	4.-
Polypropylènes	Pour les enduits. Répartit et freine l'ouverture des microfissures. Remplace le treillis dans les dallages et radiers. Dosage minimum 1.0 kg/m ³	kg	30.-
Polypropylènes	Pour les bétons. Répartit et freine l'ouverture des microfissures. Remplace le treillis dans les dallages et radiers. Dosage minimum 1.8 kg/m ³	kg	40.-

1.9 LIANTS

Désignation	Type	Domaines d'application	Prix CHF/kg
Ciment Portland au calcaire	CEM II/A-LL 52.5 N	Haute résistance au jeune âge	0.05
Ciment Portland composite	CEM II/B-M (S-LL) 42.5 N-HS-CH	Haute résistance aux attaques chimiques Résistant à la RAG Résistant aux Sulfates	0.05



ECO INSIDE Label de qualité pour des produits et services durables dans le secteur du béton.

Les prix sont majorés de CHF 15.-/m³ à Fleurier

supplément taxe environnementale CO₂ CHF 3.-/m³

1.10 AUTRES SUPPLÉMENTS

Produits	Applications	Unité	Prix CHF
Chauffage	Supplément pour chauffage des agrégats et de l'eau du réseau du 1 ^{er} décembre au 28-29 février. En dehors de cette période, le chauffage sera facturé en cas de température extérieure inférieure à 5°C.	m ³	5.-
Production	Supplément pour fabrication de nuit (22.00 à 06.00), de fin de semaine (Samedi 06.00 au lundi 06.00), facturation minimale de 5m ³ par étape	m ³	100.-
Retour béton	Supplément pour la mise en décharge des retours de béton causé par le client, y compris transport et taxe de décharge	tonne	60.-
Pigments couleurs	Pour tout type de béton à base de ciment Portland. Ils sont dosés en moyenne entre 3 et 5 % du poids du ciment. Les prix varient selon les teintes. Le prix indiqué sur notre liste de prix est calculé pour du pigment à usage standard	Sur demande	

2. GRAVIERS

Produits	Granulométrie mm	Densité t/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
Sable à béton roulé	0 - 4	1.46	80.-
Gravillon roulé	4 - 8	1.465	75.-
Gravillon roulé	8 - 16	1.52	85.-
Gravillon roulé	16 - 32	1.59	75.-
Grave à chape	0 - 8	1.54	80.-
Grave à béton roulé	0 - 16	1.63	80.-
Grave à béton concassé	0 - 16	1.65	65.-

Depuis les sites de La chaux-de-Fonds et Fleurier.

Les gravillons ronds peuvent contenir un pourcentage de concassés. Les densités indiquées sont des moyennes sujettes à variation de l'ordre de 5%.



ECO INSIDE Label de qualité pour des produits et services durables dans le secteur du béton.

Les prix sont majorés de CHF 15.-/m³ à Fleurier

supplément taxe environnementale CO₂ CHF 3.-/m³

3. TRANSPORTS PAR CAMION MALAXEUR CHARGEMENT MINIMUM DE 7M³ PAR VOYAGE

Areuse	48.-	Chez-le-Bart	53.-	Ligerz	42.-	Prêles	48.-
Auberson, L'	48.-	Cibourg, La	37.-	Lignièrès	42.-	Prévoux, Le	42.-
Auvernier	42.-	Coffrane	32.-	Locle, Le	42.-	Provence	58.-
Barrières, Les	48.-	Col-des-Roches	42.-	Loges, Les	37.-	Rasses, Les	48.-
Bayards, Les	37.-	Colombier	48.-	Lugnorre	42.-	Renan	37.-
Bémont, Le	42.-	Constantine	48.-	Lüscherz	42.-	Reussilles, Les	58.-
Bémont, Le (JU)	58.-	Corcelles	37.-	Maison-Monsieur, La	37.-	Rochefort	32.-
Bevaix	48.-	Corgemont	58.-	Malvilliers	37.-	Sagne-Crêt, La	42.-
Biaufond	42.-	Cormoret	48.-	Marin	32.-	Sagne-Eglise, La	37.-
Boéchet, Le	42.-	Cornaux	32.-	Marmoud	37.-	Sagnettes, Les	37.-
Bois, Les	42.-	Cortailod	48.-	Montalchez	58.-	Saignelégier	53.-
Bôle	37.-	Cortébert	53.-	Mont-Cornu, Le	37.-	Saint-Aubin	58.-
Boudevilliers	32.-	Côte-aux-Fées, La	42.-	Mont-Crosin	48.-	Saint-Blaise	32.-
Boudry	48.-	Courtelay	53.-	Mont-de-Buttes	37.-	Saint-Croix	42.-
Boveresse	32.-	Couvét	32.-	Mont-de-Couvét	37.-	Saint-Imier	42.-
Brenets, Les	42.-	Cressier	37.-	Mont-des-Verrières	42.-	Saint-Jean	37.-
Breuleux, Les	48.-	Crêt-du-Locle, Le	37.-	Mont-de-Travers	42.-	Saint-Martin	37.-
Brévine, La	42.-	Cudrefin	42.-	Montmollin	32.-	Saint-Sulpice	32.-
Brot-Dessous	42.-	Diesse	53.-	Mont-Soleil	48.-	Salavaux	42.-
Brot-Dessus	48.-	Dombresson	42.-	Mont-Tramelan	53.-	Sauges	58.-
Brot-Plamboz	42.-	Emibois	53.-	Morat	48.-	Saules	37.-
Brouillet, Le	42.-	Enges	37.-	Môtier (Fr)	42.-	Savagnier	42.-
Brüttelen	42.-	Engollon	37.-	Môtiers	32.-	Sommartel	48.-
Bugnens, Les	53.-	Erlach	37.-	Mullen	37.-	Sonvilier	42.-
Bulles, Les	32.-	Fenin	37.-	Muntelier	48.-	Sugiez	42.-
Bullet, Le	48.-	Ferme-Modèle, La	37.-	Muriaux	53.-	Taillères, Les	48.-
Buttes	32.-	Ferrière, La	37.-	Neuchâtel Nord	37.-	Tête-de-Ran	42.-
Cerneux, Les	53.-	Fleurier	32.-	Neuchâtel-Centre	37.-	Thielle-Wavre	32.-
Cerneux-Godat, Le	42.-	Fontainemelon	37.-	Neuveville, La	42.-	Tourne, La	37.-
Cerneux-Péquignot	48.-	Fontaines	37.-	Nods	48.-	Tramelan	58.-
Cerneux-Veusil, Le	48.-	Fresens	58.-	Noiraigue	42.-	Travers	37.-
Cernier	37.-	Freutereules	37.-	Noirmont	48.-	Tschugg	37.-
Cernil, Le	42.-	Gals	32.-	Pâquier, Le	48.-	Twann	48.-
Chabrey	48.-	Gampelen	32.-	Peseux	37.-	Valangin	37.-
Chambrelin	37.-	Geneveys-s/Coffrane	32.-	Petit-Martel, Le	42.-	Valanvron, Le	37.-
Champ-du-Moulin	37.-	Gorgier	58.-	Petits-Ponts, Les	42.-	Vallamand	48.-
Chasseral	53.-	Grattes, Les	32.-	Peuchapatte, Le	48.-	Vaumarcus	58.-
Châtagne, La	42.-	Hauterive	37.-	Peu-Claude, Le	42.-	Verrières, Les	37.-
Chaumont	48.-	Hauts-Geneveys, Les	37.-	Peu-Péquignot, Le	48.-	Vieux-Prés, Les	42.-
Chaux, La	42.-	Ins	37.-	Plamboz	48.-	Villers	37.-
Chaux-d'Abel, La	42.-	Joratel, Le	53.-	Planchettes, Les	37.-	Villeret	48.-
Chaux-de-Fonds, La	32.-	Joux-Derrière, Les	32.-	Pommerats, Les	58.-	Villiers	42.-
Chaux-des-Breuleux	53.-	Joux-du-Plane, La	53.-	Ponts-de-Martel, Les	42.-	Vue-des-Alpes	37.-
Chaux-du-Milieu	42.-	Lamboing	53.-	Portalban	58.-	Vully (Mont)	42.-
Chézard-St.-Martin	37.-	Landeron, Le	37.-	Praz	42.-	Witzwil	37.-

CONDITIONS DE TRANSPORT

Les prix ci-dessus s'entendent par camion de chargement minimum de 7 m³.

Un temps de déchargement de 20 minutes par voyage est compris dans les prix ci-dessus.

SUPLÉMENTS

Déchargement et temps d'attente supérieur aux 20 minutes pour le camion malaxeur et 30 minutes pour le tapis de transbordement, causé par le client	CHF 138.- / heure
Facturation minimum par voyage	7 m ³
Déchargement au tapis de transbordement	CHF 34.- / m ³
Facturation minimum par voyage pour déchargement au tapis de transbordement	5 m ³
Pour livraison de nuit / 22.00 - 06.00, samedi et jours fériés / 06.00 - 18.00	Sur demande
Autorisations de travail et de conduite pour les livraisons de nuit, du samedi et jours fériés	Selon tarif effectif

4. POMPAGE

PAR CAMION MALAXEUR AVEC POMPE À BÉTON DE 28 MÈTRES DE FLÈCHES,

Trajet aller-retour, transport de 6 m ³ maximum de béton depuis la centrale la plus proche du chantier, temps de nettoyage et de pompage compris. Facturation minimum de 2 heures par intervention.	305.- / hre
Pompage dès le premier m ³	33.- / m ³

PAR POMPE À BÉTON AUTOMOTRICE DE 35, 42 ET 47 MÈTRES DE FLÈCHE

Forfait pour trajet aller-retour depuis la centrale la plus proche du chantier, installation et temps de nettoyage compris. Un rendement minimum de 15 m ³ /heure est compté.	650.-
Pompage dès le 1 ^{er} m ³ à 50 m ³	20.- / m ³
Pompage dès le 50.1 m ³ à 100 m ³	17.50.- / m ³
Pompage dès le 100.1 m ³ à 150 m ³	15.- / m ³
Pompage dès le 150.1 m ³ et plus	12.50.- / m ³

SUPLÉMENTS

Pour rendement de pompage inférieur au 15 m ³ /hre prescrit causé par le client	230.- / hre
Pour attente sur chantier sans pompage causée par le client	175.- / hre
Pour mise à disposition de tuyaux supplémentaires de 3 mètres	50.- / pce
Pour location de main d'œuvre pour montage et transport de tuyaux supplémentaires	90.- / hre
Pour pompage de nuit / 22.00-06.00, samedi et jours fériés / 06.00-18.00	Sur demande
Autorisations de travail et de conduite pour les pompages de nuit, du samedi et des jours fériés	Selon tarif effectif

PRESTATIONS DU CLIENT

Les commandes doivent nous parvenir au minimum 48 heures à l'avance
Réglementer les accès, les autorisations ainsi que la mise en place de signalisation routière et réglementation du trafic
Mise à disposition de main d'œuvre nécessaire pour le montage, démontage et nettoyage de conduites supplémentaires



MALAXEUR POMPE 28 MÈTRES



AUTO POMPE 42 MÈTRES



AUTO POMPE 47 MÈTRES

5. CONDITIONS

5.1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOURNITURES & DE LIVRAISON POUR LE BÉTON

Toutes les commandes pour livraison de béton sont exécutées conformément aux conditions générales ci-après. Par la commande, le client accepte les conditions de livraison. Des conditions divergentes sont valables uniquement si la centrale à béton les a confirmées par écrit. Les normes en vigueur sur lesquelles se base la commande sont déterminantes pour les propriétés du béton frais, ainsi que pour la qualité du béton durci et des contrôles. Les livraisons de béton s'effectuent conformément à la norme SIA 262. Sont applicables pour les essais du béton frais et du béton durci les normes d'essais récapitulées dans la norme SIA 262/1.

PRIX COURANTS

Les prix de base des prix courants imprimés sont valables, sous réserve de conventions spéciales, exclusivement pour les entreprises de construction. Les prix et les conditions cités restent valables jusqu'à révocation ou jusqu'à publication de nouveaux prix courants ayant une validité générale. Ils n'acquièrent la force obligatoire qu'avec l'acceptation d'une commande qui nous est passée sur la base de ces prix courants.. Tous les prix s'entendent pour livraison départ centrale à béton, sans TVA. Les prix au m3 se réfèrent au m3 de béton mis en place. En outre, les prix sont valables pour des achats et des livraisons pendant les heures d'ouverture de la centrale à béton. Des livraisons en dehors de ces heures ne sont exécutées que selon entente préalable et moyennant des suppléments adéquats. Au cas où l'on conviendrait d'une livraison franco-chantier, le prix de transport convenu est valable pour le parcours d'acheminement le plus court, praticable sans problème, et pour la prise en charge immédiate du béton par le client. Un temps d'attente supplémentaire pour le véhicule et le personnel peut être facturé en sus. Pendant les mois d'hiver, du 1^{er} décembre à fin février, un supplément peut être porté en compte. Dans les régions avec des conditions climatiques extrêmes, par exemple les régions de montagne, une autre période peut être déterminée.

OFFRES

La validité d'offres particulières est limitée à 6 mois, sous réserve de conventions spéciales. Les coûts qui augmentent, par rapport à la date de référence (date de l'offre), en raison de variations extraordinaires du prix des matériaux et/ou de l'augmentation des coûts de production ou des coûts de transports (y compris les carburants), sont facturés et indemnisés rétroactivement , dans la mesure où ils dépassent 3% de la rémunération totale prévue par le contrat. La révocation en tout temps de l'offre suite à une augmentation de prix demeure réservée.

PASSATION ET ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Les commandes doivent être effectuées la veille jusqu'à 16.00 heures au plus tard. Les commandes antérieures ont la priorité pour la livraison. Lors de la commande, la centrale à béton a besoin d'indications précises et spécifiques concernant la sorte de béton (selon norme déterminante SIA262), la quantité de béton, le mode de mise en place et la consistance désirée ainsi que du début et du programme des livraisons. Les commandes et les livraisons échelonnées sont toujours acceptées conformément aux possibilités de livraison dans chaque cas. Si lors de la commande, un béton à performances spécifiques est exigé, conformément à SIA 262, il faut indiquer les propriétés selon SN EN 206-1 ou la sorte de béton selon CAN. Si le client exige, conformément à SIA 262, du béton à composition prescrite, des analyses détaillées relatives à la faisabilité s'avèrent indispensables entre planificateur, client et centrale à béton. Concernant le béton à composition prescrite, la centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la norme SN EN 206-1. Pour la compétence relative à des modifications, il faut prévoir des instructions précises. Au cas où des essais préalables s'avéreraient nécessaires pour la fabrication d'un béton, les coûts sont, après entente préalable, à la charge de l'acheteur.

ADJUVANTS ET AJOUTS

L'adjonction d'adjuvants au béton, concernant le choix du produit et son dosage, est l'affaire de la centrale à béton. Si l'acheteur exige des produits et/ou des dosages déterminés, seul le respect du mélange demandé est garanti. Dans ce cas, toute responsabilité pour l'effet escompté de ces additifs, de même que le risque de conséquences dommageables pour le comportement du béton, sont rejetés.

Dans ces circonstances, la centrale à béton est en droit de porter en compte une majoration pour frais supplémentaires.

Lors de commandes de béton selon des performances particulières, conformément à SIA 262, toute garantie relative aux propriétés du béton s'éteint automatiquement si l'acheteur prescrit l'utilisation d'un adjuvant ou d'une matière première déterminée.

LIVRAISON

Les indications relatives au moment de livraison se comprennent toujours, compte tenu d'une exploitation éventuelle aux heures de pointe, avec une tolérance d'une demi-heure. Si un retard plus important est inévitable par suite de raisons imprévisibles, telles que

panne de courant, manque d'eau, défectuosité de machines, livraison non effectuée ou cas de force majeure, l'acheteur doit en être informé immédiatement, (avec la possibilité de se faire livrer) en offrant éventuellement la possibilité d'une livraison par d'autres centrales à béton. Toutefois, aucune responsabilité ne peut être assumée pour un temps d'attente éventuel ou d'autres dommages directs ou indirects. Le client est tenu à signaler immédiatement à la centrale à béton d'éventuel retard dans la réception des matériaux. S'il néglige de le faire, il est responsable de la détérioration des matériaux qui en résulte et d'autres conséquences de la demeure.

GARANTIE

La centrale à béton garantit la livraison de la quantité et de la qualité conformes à la commande. Sont déterminants pour la justification de la qualité du béton, les essais du béton selon SIA 262/1 et avec les éprouvettes préparées par la centrale à béton ou en présence d'un représentant de cette dernière. L'uniformité de couleur du béton livré ne peut être garantie que sur la base d'une convention écrite y relative. En vertu de cette garantie, la centrale à béton s'engage, lors d'une réclamation fondée et effectuée dans un délai objectif, étant présumposée à remplacer gratuitement le béton faisant l'objet d'une contestation ou, si le matériau est utilisable dans certaines limites, à accorder une réduction de prix adéquate. Est aussi assumée dans ce contexte la responsabilité pour des dommages causés aux ouvrages construits avec le béton livré, à la condition que ces dommages doivent être attribués de manière probante à la qualité déficiente du béton, et qu'en plus, l'acheteur encoure la responsabilité pour les dommages subis Pour d'autres dommages directs ou indirects, toute responsabilité est exclue.

RÉCLAMATION POUR DÉFAUTS

Il incombe à l'acheteur de contrôler, lors de la livraison du béton, si, l'indication sur le bulletin de livraison correspond à sa commande et que la livraison présente des défauts apparents. Lors de livraison franco-chantier, est valable comme délivrance la remise sur le site de construction, et lors de livraison départ usine, le chargement du béton sur le camion. Afin que la centrale à béton puisse vérifier le bien-fondé d'éventuelles réclamations, ces dernières doivent être déposées autant que possible avant la mise en place du béton dans le coffrage. Les défauts qui ne peuvent pas être constatés lors de la livraison doivent faire l'objet d'une réclamation immédiatement après avoir été découverts. Si le client a des doutes quant à la qualité du béton livré et qu'un éclaircissement immédiat n'est pas possible, il est tenu de prélever une éprouvette. La centrale à béton doit être invitée d'emblée à assister au prélèvement de l'éprouvette. Le résultat de cet essai n'est reconnu par la centrale à béton que si on a procédé au prélèvement de l'éprouvette immédiatement après la livraison et que conformément aux prescriptions de la norme SN EN 206-1 cette l'éprouvette a été envoyée à un office de contrôle reconnu pour appréciation. Si le test démontre que la réclamation est fondée, la centrale à béton se charge des coûts de l'essai. Sinon, ils doivent être supportés par le client.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Sont valables pour le paiement des livraisons facturées et des frais accessoires, tels que temps d'attente, supplément d'hiver, etc., sous réserve d'autres conventions écrites, les conditions de paiement indiquées dans le prix courant. Toutes les livraisons sur le même chantier sont considérées comme livraisons successives, indépendamment de la durée ou des interruptions dans les achats. La centrale à béton se réserve la possibilité de facturations partielles. Des réclamations concernant une livraison n'autorisent pas l'acheteur à surseoir au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons. Après expiration du délai de paiement, la centrale à béton se réserve l'inscription du droit de gage des artisans de la construction.

LIEU D'EXÉCUTION ET FOR JURIDIQUE

Le lieu d'exécution et le for juridique sont, également lors de livraison franco-chantier, le domicile légal de la centrale à béton. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

5.2 CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENTS

Sous réserve de tout changement de prix ultérieurs.

Ces prix ne sont valables que pour les livraisons des entrepreneurs.

Les livraisons aux particuliers sont facturées moyennant un supplément de 15%.

Pour les livraisons en dehors de l'horaire normal ou durant la période hivernale, un supplément sera à convenir.

La TVA n'est pas comprise dans les prix.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont payables à 30 jours net.

Un intérêt de 5% sera perçu pour le paiement au-delà de 30 jours.

Sont valables pour le paiement des livraisons facturées et des frais accessoires, tels que temps d'attente, supplément d'hiver, etc., sous réserve d'autres conventions écrites, les conditions de paiement indiquées dans le prix courant.

Toutes les livraisons sur le même chantier sont considérées comme livraisons successives, indépendamment de la durée ou des interruptions dans les achats.

La centrale à béton se réserve la possibilité de facturations partielles.

Des réclamations concernant une livraison n'autorisent pas le client à surseoir au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons.

Après expiration du délai de paiement, la centrale à béton se réserve l'inscription du droit de gage des artisans de la construction.

HYPOTHÈQUE LÉGALE

Nous nous réservons le droit d'inscrire une hypothèque légale après le délai de 60 jours, dès la date de la dernière livraison, sauf paiement dans ce délai.

6. FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ DU BÉTON FRAIS

Les données décrivent les prescriptions de sécurité relatives au béton frais et ne présentent aucune garantie quant aux propriétés des produits.

Composition / indications concernent les éléments constitutifs Le béton frais se compose de ciment, de granulats minéraux, d'eau et en outre, selon le champ d'application, d'adjuvants du béton et / ou d'ajouts.

MENTIONS DE DANGER



- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

CONSEILS DE PRUDENCE



- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / visage.
- P305 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**
- P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P302 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:**
- P352 Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P333 **EN CAS D'IRRITATION OU D'ÉRUPTION CUTANÉE:**
- P313 Consulter un médecin.
- P102 Tenir hors de portée des enfants

RENSEIGNEMENT FABRICANT DU BÉTON

Béton Frais SA
Chemin des Helvètes
2074 Marin
Téléphone +41 32 756 40 40

RENSEIGNEMENT EN CAS D'URGENCE (CENTRE TOX)

Téléphone 145

CENTRALE D'ALARME

Téléphone 112

DANGER D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

aucun

DANGERS

- Fort effet alcalin (valeur pH élevée)
 - irrite les yeux
 - irrite la peau
- Sensibilisation possible par le contact avec la peau

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES

Général

- Eviter le contact avec les yeux et la peau
- Après le travail avec des matériaux à base de ciment, se laver complètement et utiliser des produits de soin pour la peau

Protection du visage / des yeux

- Utiliser des lunettes de protection

Protection de la peau

- Protection préventive de la peau par des crèmes protectrices
- Porter des gants avec revêtement en nitrile (des gants en cuir ne sont pas adéquats à cause de leur perméabilité à l'eau)
- Porter des bottes et des vêtements à manches longues

MESURES AU CAS OÙ LE BÉTON SE RÉPAND ACCIDENTELLEMENT

- Mesures de protection de l'environnement: écoulement incontrôlé vers un point d'accès à l'eau (par ex. orage), éviter l'écoulement dans canalisation et collecteur (faiblement critique pour l'eau étant donné la valeur pH), en cas d'incident anormal informer les autorités (par ex. corps pompiers)
- Entamer des opérations mécaniques pour le nettoyage. Indication: le béton frais durcit en quelques heures et peut ensuite être déposé, en vue d'élimination, dans une décharge de matières inertes

PREMIERS SOINS

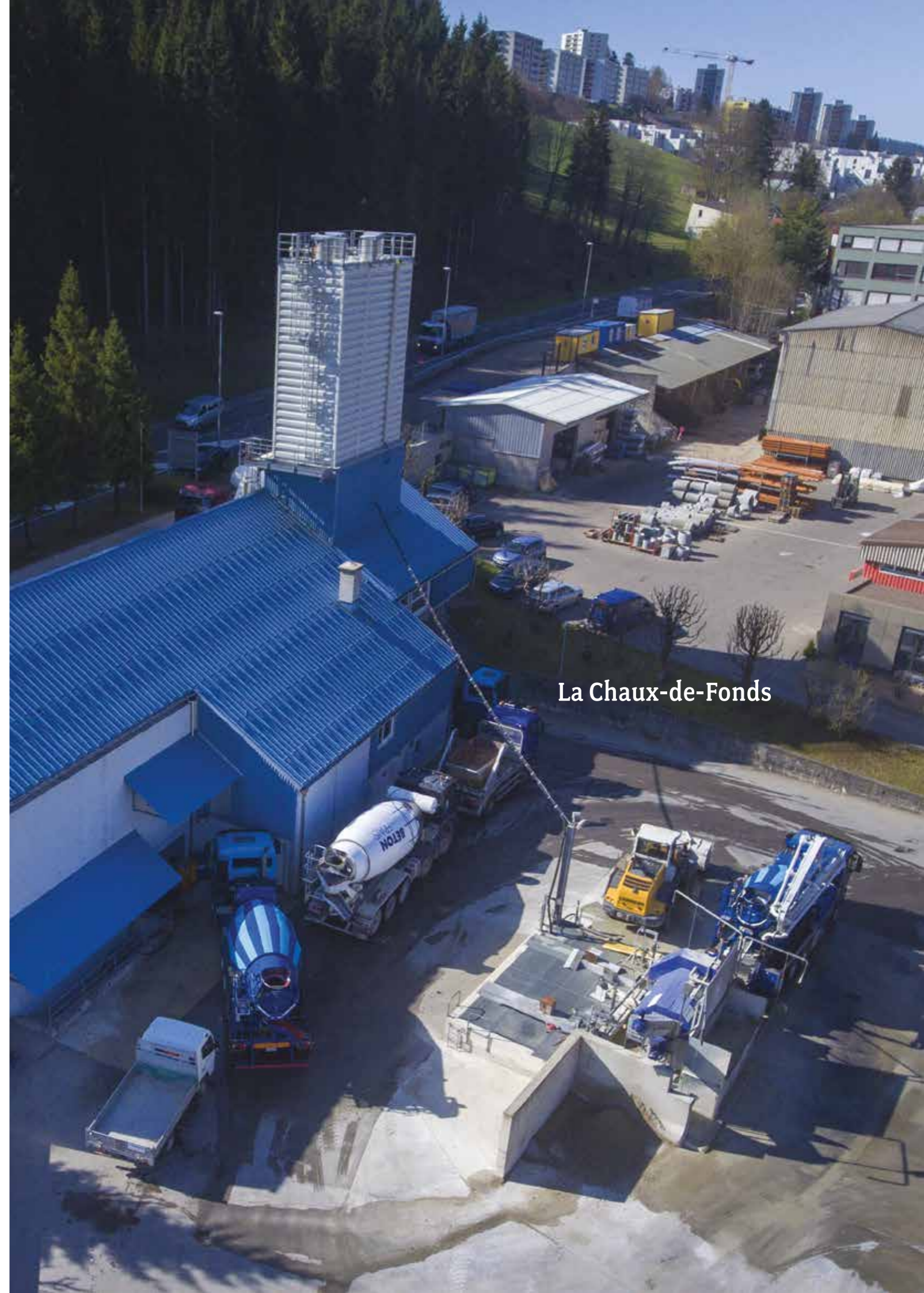
- en règle générale: montrer au médecin la fiche de sécurité
- en cas de contact avec la peau: laver à fond avec de l'eau froide et du savon
- en cas de contact avec les yeux: laver immédiatement et à fond avec l'eau et consulter un médecin
- en cas d'avalement: consulter un médecin

MANIPULATION / STOCKAGE BÉTON FRAIS

- Durée limitée pour mise en œuvre! Observer le processus de durcissement

INDICATIONS POUR LE TRANSPORT

Le béton frais n'est pas une marchandise dangereuse au sens de SDR et de LTox



La Chaux-de-Fonds

7. ADRESSES & SITES DE PRODUCTION

2074 MARIN-EPAGNIER	2207 COFFRANE	2300 LA CHAUX-DE-FONDS	2114 FLEURIER
RUE DES HELVÈTES T +41 32 756 40 55 F +41 32 756 40 59 LABO +41 79 797 20 46	GRAVIÈRE DE RIVE T +41 32 857 11 55 F +41 32 857 13 21 LABO +41 79 797 20 46	RUE DU COLLÈGE 102 T +41 32 968 72 22 F +41 32 968 76 20 LABO +41 79 797 20 46	10 CLOS-DONZEL T +41 32 861 30 80 F +41 32 861 33 85 LABO +41 79 797 20 46

